

» seulement du Royaume de Boheme , à faire
 » restituer toute l'Artillerie , les armes & les
 » munitions qu'on a trouvés dans les Arse-
 » naux ; le tout à condition que la Cour de
 » Vienne fera évacuer la Ville de *Munich* le mê-
 » me jour , & de la même maniere que *Præ-*
 » *gue* sera évacué , & retirera les Troupes des
 » Etats Electoraux & Héréditaires de S. M.
 » Imp. sur lesquels on ne forme d'ailleurs au-
 » cunes prétentions, sans y plus commettre
 » aucunes hostilités, le même jour que celles
 » de S. M. seront retirées de la Boheme.
 » Qu'on restituera toute l'artillerie , & toutes
 » les armes & munitions qui ont été enlevées
 » à *Munich* & ailleurs. Que la Haute-Autriche
 » & les Villes forêtières seront en attendant,
 » remises préalablement à S. M. dans l'état où
 » elles sont actuellement, jusques à ce que
 » dans un Congrès formel , & par une négocia-
 » tion amiable, on ait ajusté les différends
 » survenus à l'occasion de la succession Autri-
 » chienne , & donné à S. M. Imp. une satis-
 » faction suffisante pour ses justes prétentions ,
 » S. M. étant disposée au surplus à se concer-
 » ter amiablement avec la Cour de Vienne,
 » par rapport aux Puissances Médiatrices qu'on
 » voudra choisir de part & d'autre.

» S. M. Imp. se promet d'ailleurs que les
 » Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , par
 » un juste retour envers leur Chef, l'assistè-
 » ront dans cette conjoncture , & feront tous
 » leurs efforts, pour concourir à affermir la
 » gloire & le bien de l'Empire.

» Dans cette confiance , S. M. ne leur sauroit
 » cacher, que pour gagner du tems Elle a
 » fait informer de cette résolution la Cour de

» Vienne